



## Declaration impots

-----  
Par martine1952

92Bonjour a tous ,  
)ma petite fille est actuellement en alternance , elle travaille et ecole , elle perçois un salaire , elle loue un studio a  
Levallois Perret (92) , ses parents reside dans l'oise,  
Est ce que pour la declaration d'impots , elle dois se declarer seule ou bien ratachee a ses parents .  
Avec tous mes remerçiements pour une reponse .  
Bonne journee.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Elle est libre de choisir. Il faut comparer les 2 options.  
Si elle déclare elle même ses revenus, elle sera peu ou pas imposée, par contre ses parents perdent la demi-part qu'ils  
conservent si elle est rattachée.  
Une page utile à lire :  
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/rattachement-foyer-fiscal-enfant-majeur#>

-----  
Par yapasdequoi

Vous n'avez pas précisé si elle est majeure ? Si elle est mineure, ses revenus sont à déclarer par ses parents comme  
revenus du foyer, sauf si ces revenus sont inférieurs au plafond d'exonération.  
Si elle est majeure, elle choisit la meilleure option.